



COMMISSION DES TRANSPORTS, SECURITE ET MOBILITE

Rapport de la séance du lundi 18 janvier 2021 à 19h00
Mairie de Corsier

<u>Présent(e)s</u> :	M. Killian SUDAN	Président
	Mme Dominique BAUMBERGER	
	M. Adrien COCHET	
	M. Federico GIACOBINO	
	Mme Catherine ODIER	
	M. Laurent PECCOUD	
	Mme Marine RYSER	
	M. Christophe BAUMBERGER	Adjoint
<u>Invité(e)s</u> :	Mme Nicole FAVRE	Banque Lombard Odier
	M. Frédéric ROCHAT	Banque Lombard Odier
	M. Andreas BERGMANN	CEO de la CGN

ORDRE DU JOUR

19h00 : Présentation du projet de nouvelle voie lacustre « La Belotte-Bellevue » par Mme Nicole Favre, représentante de la Banque privée Lombard Odier, accompagnée de M. Frédéric Rochat, Associé de Lombard Odier et de M. Andreas Bergmann, CEO de la CGN.

- 19h45 :**
- 1. Approbation de l'ordre du jour**
 - 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 septembre 2020**
 - 3. Discussion autour du projet CGN**
 - 4. Communications de l'Exécutif**
 - 5. Divers**

Présentation du projet de la nouvelle voie lacustre

La voie lacustre est directement liée au projet du Groupe Lombard Odier de réunir tous ses collaborateurs sous un même toit à la fin 2023 dans son nouveau siège situé sur la commune de Bellevue.

Pour les collaborateurs venant du bassin Arve et Lac, la connexion en transports publics se révèle difficile et la solution se trouve dans la création d'une voie bleue, ligne ouverte à tous, qui s'inscrit en complément du réseau de transports existant avec une solution de mobilité douce qui privilégie l'usage du vélo.

Ce projet de navettes lacustres nécessite de trouver des partenaires. L'idée est d'en faire un projet tripartite au travers d'un partenariat public – privé (CGN – acteurs privés – Communes partenaires).

Le projet est financé au 2/3 par la commune de Bellevue et des privés et le tiers restant par les communes, certaines ont déjà fait part de leur intérêt.

Il est demandé si la commune de Corsier est intéressée à participer financièrement au projet. Il a été vu dans les analyses de faisabilité que le débarcadère de Corsier-Port paraissait bien

situé, facilement accessible depuis la ligne du bus. Une immense qualité du site est le fait qu'il n'y ait pas de parking.

Pour que le projet prenne forme, il a été décidé de prendre en compte les contraintes techniques avec un usage des infrastructures existantes (débarcadères et connectivité aux réseaux TPG) et une inaccessibilité maximum aux voitures.

La CGN a l'expérience d'assurer des lignes de transports publics. La Compagnie est motivée par la transition énergétique avec une volonté de réduire l'empreinte écologique par un report modal voiture-bateau et l'adoption de nouvelles technologies.

En termes de marché, le projet est calibré à 400 usagers par jour à son début avec une phase test de 3 ans. L'idée est de lancer cette ligne début 2024.

Au terme de la présentation, les commissaires s'inquiètent des possibles nuisances pour les riverains. Il est répondu que le parti pris par le groupe de travail est d'en faire un projet 100% sans voiture. Il faut travailler à rendre ce projet totalement hostile à la voiture.

Une commissaire relève que pour les usagers venant d'une zone non desservie par la ligne E, se rendre à Corsier-Port ne sera pas très aisé.

Il est annoncé la mise en place potentielle d'un bus de rabattement pour les communes de la rive gauche non desservies par les lignes existantes.

M. le Président remercie les intervenants pour leur présentation.

1. Approbation de l'ordre du jour : L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 septembre 2020

Le procès-verbal de la commission des transports, sécurité et mobilité de la séance du 21 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité sous réserve d'une légère précision.

3. Discussion autour du projet CGN

Au terme de la discussion les commissaires listent les questions restées sans réponse.

- Dans quelle mesure peut-on imposer le projet à la commune de Corsier ?
- Qu'est-il prévu pour compenser les nuisances, si minimales soient-elles ?
- Les coûts inhérents à ces nuisances (présence d'un APM, déchets supplémentaires, ...) seront-ils pris en compte dans la péréquation ?
- Faudra-t-il prévoir un parking pour les vélos et autres 2 roues ?
- Si après les trois années de test la commune se retire du projet, la ligne pourra-t-elle continuer à être exploitée par la CGN ?

M. le Président demande aux membres de la commission leur avis sur le principe d'une voie lacustre reliant la rive-gauche à la rive-droite.

Vote : La commission est-elle favorable à entrer en matière sur le principe ?

Pour 6 (unanimité)

M. le Président propose que la commission reçoive les réponses à ses questions avant de se prononcer plus en avant sur le projet.

Vote : A l'unanimité, les membres de la commission considèrent que la commission n'est pas, en l'état, en mesure de se prononcer favorablement pour ce projet implanté à Corsier-Port.

4. Communications de l'Exécutif

 **Quai de Corsier**

L'Office cantonal des Transports (OCT) poursuit son analyse avec CITEC.

 **Dossiers en cours en lien avec l'OCT**

- Une demande sera adressée à l'OCT pour un arrêté afin que le secteur 80 km/h de la Route du Lac passe à 50 km/h.
- Un arrêté est en cours pour un stationnement Mobility au parking de Prés-Grange.
- Un arrêté est en cours pour un stationnement 30 minutes sur les 3 places situées à proximité directe du point de récupération de Prés-Grange.
- M. l'Adjoint informe d'un engagement de M. le Conseiller d'Etat S. Dal Busco pour la pose d'un feu au croisement Rte de Bellebouche / Rte de Thonon courant 2021.
- La commission est informée qu'il n'est pas possible d'aménager une place Mobility sur le domaine public communal, Mobility étant une société privée.

5. Divers

Tableau des suivis

Les membres de la commission mettent à jour le tableau des suivis.

Concernant la pose de miroirs au croisement Rte de l'Eglise, Chemin du Château et Chemin Neuf, M. le Président invite la commission à se prononcer.

Vote : Qui est favorable à solliciter l'Exécutif pour une entrée en matière concernant la pose de miroirs dans le carrefour précité ?

Pour 1, Abst. 1, Contre 4

La séance est levée à 21h35

Rapport : S. Biffiger